

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Yves PIAN	M. Emmanuel BICHOT
M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	Mme Sandrine RICHARD
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Claudine DAL MOLIN
M. Rémi DETANG	Mme Stéphanie MODDE	Mme Louise MARIN
Mme Catherine HERVIEU	M. Nicolas BOURNY	M. Louis LEGRAND
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick ORSOLA
M. Jean-François DODET	Mme Lê Chinh AVENA	Mme Florence LUCISANO
M. François DESEILLE	Mme Hélène ROY	Mme Céline TONOT
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	Mme Corinne PIOMBINO
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Louis DUMONT
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Patrick BAUDEMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. Didier MARTIN	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Alain HOUPERT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
M. François HELIE	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Édouard CAVIN	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
M. Gaston FOUCHERES	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Piscine Olympique de Dijon Métropole et salle d'escalade « Cime Altitude 245 » -
Rapports d'activité du délégataire au titre de l'année 2018**

Conformément aux articles L 1411-3 et L 1413-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire doit remettre au plus tard le 1er juin de l'année suivante, les documents d'information concernant l'exploitation des équipements pendant l'année écoulée.

Les rapports d'activités 2018 ci-annexés, établis par le délégataire, sont parvenus à Dijon Métropole dans les délais impartis, conformément à l'article 51 de la convention de délégation de service public du 23 octobre 2014, en vigueur depuis le 1er janvier 2015 pour une durée de 7 ans, en application de la délibération du 18 septembre 2014 du Conseil Communautaire, devenu Conseil Métropolitain.

Ces rapports détaillent notamment le niveau de fréquentation des équipements, les événements marquants de l'année 2018, la qualité du service, les moyens mis en œuvre, la gestion du patrimoine et les résultats financiers.

PISCINE OLYMPIQUE DE DIJON MÉTROPOLE**1/Fréquentation**

La fréquentation annuelle est de 400 238 baigneurs dont 95,7 % pour les espaces aquatiques. Le niveau de fréquentation observé est en légère hausse de 0,81% par rapport à celui de l'année 2017, notamment en raison d'une fréquentation plus élevée du grand public constatée essentiellement sur les mois de juin à octobre.

Les jeunes de moins de 16 ans représentent 20% de la fréquentation de l'équipement.

34 948 entrées scolaires ont été enregistrées, soit 8,6% de la fréquentation totale. 77,6% de la fréquentation scolaire est assurée par les écoles primaires de Dijon Métropole, qui représentent 120 classes sur des cycles trimestriels de 11 séances d'apprentissage.

310 heures de pratique ont été utilisées par des associations spécialisées dans l'accueil de personnes en situation de handicap, représentant près de 2 710 passages.

L'espace forme affiche une fréquentation de 9 055 entrées, soit 2,3 % de la fréquentation totale.

L'espace plongée, en très légère baisse, affiche une fréquentation de 8 245 entrées soit 2,1% de la fréquentation totale identique à l'année 2017.

2/Événements marquants

19 animations et événements tous publics aussi divers que "Zumba Night", "Meeting national des maîtres", "Nageons dans la peau d'un autre", "Plongées de nuit", "Championnats Régionaux Hiver", ont été proposés. Ces événements ont touché près de 7 780 personnes contre 6 300 l'an passé.

Dans le cadre d'engagements et d'actions solidaires, six projets ont été proposés au bénéfice de 169 personnes. Ces projets ont été organisés autour des quatre parcours suivant : « l'intégration de tous à la pratique sportive et au vivre-ensemble », « l'accompagnement éducatif et social par le sport », « la promotion de la santé par le sport » et « l'insertion dans l'emploi par le sport ». Cela a représenté 221 heures d'activités.

3/Qualité de service

Il résulte d'une enquête réalisée en ligne tout au long de l'année, que la note moyenne attribuée par les usagers est de 3,7/5 concernant l'espace aquatique, 3,9/5 pour l'espace remise en forme et 4,5/5 au profit de l'espace plongée soit une note globale moyenne de 4/5.

106 réclamations ont été enregistrées contre 74 en 2017.

Le délégataire a obtenu, en 2018, le renouvellement de la certification de service QUALICERT.

4/Moyens mis en œuvre

Fonctionnant 7 jours sur 7 (hors fermetures techniques et fermetures pour l'accueil des compétitions), l'établissement est ouvert au public sur une amplitude hebdomadaire de 73 heures. 29,4 équivalents temps plein font vivre l'équipement à l'année.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le tarif entrée adulte est à 3,90 € et 2,80 € au tarif réduit.

5/Gestion des fluides

La consommation d'eau s'élève à 36 629 m³, en baisse de 3,3% par rapport à 2017.

La consommation de chaleur, qui concerne pour plus de la moitié, le chauffage des centrales de traitement d'air et pour environ un quart la chaleur de l'eau des bassins, s'élève à 2 547 MWh U, en baisse de 0,6% par rapport à 2017.

La consommation d'électricité s'élève à 2 620 MWh, en hausse de 0,2% par rapport à 2017.

6/Résultats financiers

Les résultats financiers de l'année 2018 sont les suivants :

	2017	2018	Évolution
CHARGES	2 131 680,00 €	2 241 866,00 €	5,17%
PRODUITS HORS COMPENSATION	1 603 282,00 €	1 589 324,00 €	-0,87%
COMPENSATION DIJON MÉTROPOLE	486 002,00 €	493 827,00 €	1,61%
RESULTAT NET	-42 396,00 €	-158 715,00 €	-274,40%

Le résultat net 2018 de la piscine olympique de Dijon Métropole laisse apparaître un déficit de -158 715 € soit 116 319 € d'écart par rapport à l'exercice civil 2017 dû notamment à une hausse des charges salariales (baisse du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, rattrapage de congés payés...), des fluides, de la maintenance et entretien des espaces ainsi que des charges exceptionnelles (provision pour litige et clients douteux, perte indemnités journalières non reçues)

SALLE D'ESCALADE CIME ALTITUDE 245

1/Fréquentation

Cime Altitude 245 a accueilli 32 303 grimpeurs en 2018, dont 52 % d'entrées « public ». Le niveau de fréquentation observé est en baisse de 4 % par rapport à celui de 2017 en raison d'une diminution du nombre de créneaux loués par les clubs et accueils jeunes ainsi que d'une baisse de la fréquentation du grand public en pratique libre constatée essentiellement sur les mois d'hiver qui se sont révélés assez doux.

Les jeunes de moins de 16 ans représentent 59% de la fréquentation de l'équipement.

12 367 entrées scolaires ont été enregistrées contre 10 871 en 2017. Le secteur primaire représente 33% de cette fréquentation (soit 4 032 passages) sur des cycles de 6 ou 10 séances d'1h15 à 1h30.

Ces entrées scolaires sont complétées par le secondaire (51%) et l'université (16%).

Le public en situation de handicap est accueilli essentiellement avec des associations spécialisées. 654 passages ont été comptabilisés, ce qui a représenté 49 heures de pratique encadrée principalement par les moniteurs du délégataire.

2/Événements marquants

21 animations, événements tous publics et opérations de communication aussi divers que « Compétitions Open Roc et UNSS », « Animation mur gonflable », « Animations estivales à la piscine olympique », « Initiation pour les comités d'entreprise » ont été proposés et ont touché 4 300 personnes.

Dans le cadre d'engagements et d'actions solidaires, 5 projets ont été proposés au bénéfice de 97 personnes pendant 608 heures d'activités sur les thèmes de « l'intégration de tous à la pratique sportive et au vivre ensemble », de « l'accompagnement éducatif et social par le sport ».

3/Qualité de service

Il résulte d'une enquête réalisée en ligne tout au long de l'année, que la note moyenne attribuée par les usagers est de 4,0/5.

Aucune réclamation ni aucun contentieux n'ont été enregistrés en 2018 tout comme en 2017.

4/Moyens mis en œuvre

L'établissement, qui a compté 339 jours d'ouverture en 2018 est ouvert sur une amplitude hebdomadaire qui varie en fonction des publics :

- de 48 à 71,5 heures d'ouverture par semaine pour le public en pratique libre et encadrée ;
- de 63 à 84 heures d'ouverture par semaine pour les clubs et groupes associatifs en pratique libre et encadrée ;

Des activités représentant 30 créneaux horaires d'activités hebdomadaires ont été mises en place:

- initiation tous publics avec 2 ou 3 créneaux hebdomadaires de séances découverte et de perfectionnement;
- 2 créneaux d'entraînement « compétition » hebdomadaires
- école d'escalade pour les enfants qui représente 15 cours hebdomadaires de 1h à 2h en fonction de l'âge;
- cours bébés grimpeurs pour les tout petits de 1 à 4 ans;
- stages enfants à raison de 2 par semaine de vacances en indoor ou outdoor selon la période, ainsi qu'une offre d'anniversaire encadrée ou Clip' Climb;
- séances adaptées pour les accueils jeunes et les personnes en situation de handicap;
- séances pour le public périscolaire.

Depuis le 1^{er} septembre 2018, le tarif entrée adulte heures pleines est à 10,70 € et 9,50 € au tarif réduit.

La salle d'escalade comptabilise 7 salariés représentant 4,66 équivalents temps plein.

5/Gestion des fluides et travaux sur ouvrage

La consommation d'eau s'élève à 958 m³, en hausse par rapport à 2017, en raison d'un problème technique sur les mois de juillet, août et septembre.

La consommation d'électricité, qui s'élève à 30 131 KWh, est en hausse de 13,8% par rapport à 2017, due en partie à une surconsommation en mai et en mars 2017.

6/Résultats financiers

Les résultats financiers de l'année 2018 sont les suivants :

	2017	2018	Évolution
CHARGES	250 551,00 €	261 068,00 €	4,20%
PRODUITS HORS COMPENSATION	185 542,00 €	203 447,00 €	9,70%
COMPENSATION DIJON MÉTROPOLE	58 396,00 €	59 469,00 €	1,80%
RESULTAT NET	-6 613,00 €	1 848,00 €	127,90%

Le résultat net 2018 de la salle d'escalade Cime 245 laisse apparaître un résultat net bénéficiaire de + 1 848€ soit une différence de + 8 461 € par rapport à l'exercice 2017 due notamment à une hausse des produits (reprise du compte gros entretien renouvellement, recettes de mise à disposition salle).

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de prendre acte** de la présentation de la synthèse des rapports d'activité de l'année 2018 de la piscine olympique de Dijon Métropole et de la salle d'escalade Cime Altitude 245.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 17 PROCURATION(s)